

AIDES POUR LES FORMATIONS NON QUALIFIANTES :

public	dispositifs	critères	organismes	Aides possibles
SALARIES	Plan formation	Sur accord de l'employeur	OPCA	Frais pédagogiques (1500 HT/dossier) + Hébergement restauration sur demande
	PSTF**	Formation répondant aux besoins de l'association.	LRAH	100% frais pédagogiques (formations fédérales) 50% des frais pédagogiques pour les formations extérieures (jusqu'à 500€ TTC par dossier)
MEMBRES DU BUREAU D'ASSOCIATION SPORTIVE	Plan formation	Formation en lien avec le poste de dirigeant occupé	OPCA	Frais pédagogiques (1500 HT/dossier) + Hébergement restauration sur demande
	PSTF**	Formation répondant aux besoins de l'association.	LRAH	100% frais pédagogiques (formations fédérales) 50% des frais pédagogiques pour les formations extérieures (jusqu'à 500€ TTC par dossier)
BENEVOLE	PSTF**	Formation répondant aux besoins de l'association.	LRAH	100% frais pédagogiques (formations fédérales) 50% des frais pédagogiques pour les formations extérieures (jusqu'à 500€ TTC par dossier)

La liste ci-dessus est non exhaustive, il est conseillé de démarcher les financeurs le plus tôt possible. Plusieurs dispositifs peuvent être cumulables

** Seuls les salariés, membres de bureau, bénévoles des associations sportives à jour de leurs cotisations FFH/LRAH/CDH auront accès aux aides de la LRAH. Celles-ci seront étudiées et accordées dans les limites des budgets attribués à cette action.

Aucune aide PSTF ne sera délivrée si le stagiaire peut bénéficier d'un autre mode de financement